



www.mairie-brece.fr

FLASH INFOS BRÉCÉ

Du 9 avril 2020

n° 97

Infos Municipales



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COVID-19 GÉNÉRATEUR D'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les données saisies sont stockées exclusivement sur votre téléphone ou votre ordinateur. Aucune information n'est transmise au Ministère de l'Intérieur. L'attribution est gratuite, valide au 30/04/2020. Ce code permet de générer un fichier pdf qui sera envoyé par email à l'adresse indiquée au moment de votre saisie. Il peut être consulté à l'adresse <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>.

Remplissez en ligne votre attestation numérique :

Nom :

Prénom :

Attestation numérique de déplacement dérogatoire

Depuis ce 6 avril, l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire peut également être créée, de façon simple et sûre, au format numérique sur le site du ministère de l'Intérieur (<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>). À cette occasion, aucune donnée personnelle n'est collectée.

Le fichier pdf généré doit être présenté sur smartphone ou tablette lors du contrôle.

Tout comme les forces de l'ordre, les policiers municipaux sont habilités à contrôler ce dispositif, selon des modalités qui leur ont été présentées ce jour.

Des exemplaires d'attestation de déplacement dérogatoire vierges sont disponibles dans la boîte à lire (parking mairie)

Rappel :

• Faites vos courses seul et à proximité de votre domicile

- Faire ses courses n'est en aucun cas une sortie familiale. Nous vous conseillons fortement d'y aller seul, ou exceptionnellement à deux, dans le but de vous ravitailler pour plusieurs jours et dans l'optique de réduire au maximum vos déplacements futurs. A noter que certains commerces n'acceptent cependant qu'une seule personne de la même famille à la fois.

- Si vous prenez votre véhicule pour aller faire des courses (en magasin ou en drive), seuls les déplacements brefs et de proximité sont autorisés. Chacun doit faire preuve de responsabilité.

• Respectez scrupuleusement les mesures de distanciation et appliquez les gestes barrières

Dans la rue comme dans les commerces, vous devez impérativement respecter une distance d'un mètre avec les gens qui vous entourent et se laver les mains avant et après avoir fait vos courses.

Pour rappel, voici les gestes barrières :

- Lavez-vous les mains très régulièrement
- Ne saluez pas les autres par une poignée de main ou une embrassade
- Toussez et éternuez dans votre coude
- Utilisez des mouchoirs uniques et jetez-les immédiatement

• **N'hésitez pas à contacter la Mairie au 0299001009** ou sur accueil@mairie-brece.fr pour vous-même ou pour des personnes de votre entourage que vous souhaitez protéger et nous signaler

• **Commerces** : Boulangerie, crêperie, tabac-presse, ferme de l'Alinière restent ouverts avec des horaires adaptés.

Le garage Brécé Auto Mécanique est joignable pour toute urgence au 0299042213 et 0684676716.

L'Epicom de Noyal est temporairement fermée (0299370453)

• **Eclairage Public** : La gendarmerie est défavorable à une extinction totale de l'éclairage public. L'extinction des vendredi et samedi soir est ramenée de 1H30 à 23h comme en semaine.



Information de la Poste

A partir du **lundi 6 avril**, La Poste renforce ses effectifs pour distribuer aux abonnés de la **presse quotidienne une journée supplémentaire, le lundi ou le mardi, en fonction des adaptations locales.**

Cette décision vient en complément de la distribution **des courriers, colis et de la presse effectuée le mercredi, jeudi et vendredi depuis le 27 mars.**

Relais Assistants Maternels

Enfance et COVID : Un nouveau site avec de nombreuses ressources

www.enfance-et-covid.org

Parents et futurs parents, nous avons besoin d'attention et d'accompagnement;

Confinés en famille, nous nous retrouvons avec nos enfants H24 et souvent en télétravail ;

Professionnels de l'enfance, nous éprouvons des difficultés inédites.

Découvrez :

Des ressources concrètes et efficaces basées sur la science, Produites par des experts de terrain, Répondant aux besoins que vous exprimez quotidiennement.

Vous y trouverez des fiches pratiques et accessibles à tous, des vidéos à partager avec tous vos proches en prévision des défis, lors du confinement des familles et de la réquisition des professionnels de l'enfance.



INFOS UTILES

Urgences

GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
Samu : 15 ou 02 99 59 16 16

Services de santé

SOS médecins : 36 24 ou
02 99 53 06 06
Pharmacie de garde : 32 37
Infirmières
Mmes Gautier et Severo
Soins à domicile ou au cabinet
5 rue de Bretagne - Brécé
06 44 85 25 54

Mairie

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Fermée le mardi après-midi
Samedi 8h30 - 12h00
02 99 00 10 09
accueil@mairie-brece.fr

Médiathèque

Mardi 15h30 - 18h00
Mercredi 10h30 et 15h-18h
Vendredi 10h30 - 18h
Samedi 10h30 - 12h30
02 99 00 10 09
mediatheque@mairie-brece.fr

Collectes des déchets

Numéro vert service déchets
Rennes Métropole: 0.800.01.14.31
Collecte des ordures ménagères
Mardi après-midi
Collecte des bacs jaunes
Vendredi matin semaines impaires

Déchetterie Acigné

Lundi, Jeudi et Vendredi
14H - 18h
Mercredi et samedi
9h - 12h
Plateau des déchets verts Brécé
Lundi et vendredi
Mercredi et samedi
14h - 18h (17h à partir du 2/11)

Signalement Voirie

Formulaire sur metropole.rennes.fr
rubrique pratique/ @démarches

Dépannage 24h/24

SPL : 02 23 22 00 00
Enedis : 09 726 750 35
GRDF : 0 800 47 33 33

Coronavirus - Covid-19

Pas de confinement pour les droits des femmes

L'actuelle nécessité de confinement, imposée par la protection sanitaire de la population, ne doit pas être un obstacle à la lutte contre ces violences physiques ou psychologiques. Afin de prévenir l'isolement des femmes confinées et de leur permettre de disposer des moyens pour dénoncer leurs agresseurs, **le dispositif d'information et d'accompagnement des victimes de violences a été renforcé et adapté** à ces circonstances exceptionnelles :

- en cas d'**urgence**, l'appel au **17** « Police secours » est opérationnel en permanence et déclenchera l'intervention de la police ou de la gendarmerie
- les **commissariats de police et brigades de gendarmerie** demeurent ouverts à l'accueil des victimes. Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire)
- un **accueil numérique** est également assuré via les plateformes de **signalement en ligne** des violences sexuelles et sexistes : www.service-public.fr/cmi ou <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- le **3919** répond du lundi au samedi (9h-19h)
- les **associations spécialisées** poursuivent leur travail d'écoute et d'accompagnement de proximité :

- CIDFF35 : par mail au cidf35.secretariat@orange.fr, par téléphone au 06 84 59 78 75 du lundi au vendredi de 9h à 12h ou sur le site internet : illeetvilaine.cidff.info et sur facebook cidff

- AIS 35 : Pour le ressort du tribunal judiciaire de Rennes : par téléphone au 02 23 50 06 37 ou 06 51 29 98 56 et par mail : sas.rennes@ais35.fr

Protection de l'enfance

Le **119**, numéro d'appel pour l'enfance en danger, continue à être joignable 24/24 et 7jr/7 ; les appels d'enfants restent prioritaires. L'ensemble des écoutants du 119 restent mobilisés pendant la crise. Il n'y a pas d'interruption du service.

COVID 19 : Gestion des végétaux



En raison du contexte actuel, les déchèteries et plateformes végétaux sont fermées. Rappelons que **les dépôts sauvages de déchets, quelle que soit leur nature, sont strictement interdits par la loi.**

Les particuliers sont invités à stocker et/ou utiliser leurs végétaux sur leur jardin pendant la période de confinement. Comme pour tous les déchets, **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** pour les professionnels et particuliers.

Le confinement constitue une excellente occasion de changer les habitudes : les végétaux peuvent facilement être gérés à la parcelle. La tonte de gazon peut être étalée fraîche en fine couche (quelques centimètres d'épaisseur) aux pieds des plantations, arbres ou arbustes. Ce fin paillis permet à la terre de garder son humidité et, une fois dégradé, apportera des

éléments nutritifs essentiels à vos plantes. Il abrite également la faune auxiliaire, alliée du jardinier (insectes, vers de terre). Il est aussi possible de laisser sécher la tonte avant de l'étaler ou de mettre de petites quantités de tonte dans son composteur

Pour la taille, le broyage permet de disposer d'un paillage maison pour nourrir et protéger le sol du jardin. En tant que matière sèche, le broyat enrichira également le compost. Un broyeur est disponible en mairie. Informations sur le site de la mairie : <https://www.mairie-brece.fr/environnement-developpement-durable-46.html>

